

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 10 mars 2009**

L'an deux mille neuf, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, Mme Becq-Vinci, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, M. Roblin, M. Mathieu, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Collet, M. Fréminet, M. Simon, M. Goeuriot, Mme Pergent, M. Hazard, M. Talabas.

Absents et excusés : M. Vedel, M. Weiten, M. François, Mme Vignol, M. Dumont, Mme Prot, Mme Artola, Mme Lenhard.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Vedel à Mme Breuil
- M. Weiten à Mme Bednarek-Macel
- Mme Vignol à Mme Périn
- M. Dumont à M. Hazard
- Mme Prot à M. Goeuriot
- Mme Artola à M. Talabas
- Mme Lenhard à Mme Pergent

Le Conseil municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constate que le quorum est atteint,

Désigne M. Yannick SIMON, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, directeur général des services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

M. le Maire donne compte rendu de sa délégation de pouvoirs en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Création de nouvelles tombes cinéraires :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** la création de 8 nouvelles tombes cinéraires dans le prolongement du site existant à savoir au cimetière du Faubourg Pavé sur les concessions N°T400 et T401 appartenant à la Ville de Verdun. **Fixe** la durée de concession de ces tombes cinéraires à 15 ans pour un coût de 485 € (tarifs et conditions identiques à ceux de 2008).

. Débat d'Orientation Budgétaire 2009 :

Le Conseil Municipal **prend acte** de la situation budgétaire de la Ville de Verdun et de son évolution, des perspectives inscrites dans un cadre pluriannuel et de l'examen des orientations de l'action municipale pour l'exercice à venir.

La poursuite de l'effort engagé depuis 2002 dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera de nature à favoriser le financement des équipements structurants.

L'année 2009 verra le maintien des taux de fiscalité au même niveau que ceux de l'année précédente, il serait inadmissible que la Collectivité affaiblisse fiscalement le pouvoir d'achat de nos concitoyens dans la conjoncture actuelle.

Le plan pluriannuel présente l'évolution des agrégats budgétaires résultant des hypothèses retenues, cette simulation retient les opérations d'équipement validées prévues dans les AP/CP jusqu'en 2013 et des dépenses annuelles de 2 000 000 € nettes sur les années suivantes.

. Taxe Locale d'Equipement : Remise gracieuse des pénalités :

A l'unanimité, le conseil municipal, sur proposition du Trésorier Municipal, **accorde** la remise gracieuse de la totalité des pénalités dues à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme concernant un redevable dont le retard de paiement est involontaire et accidentel.

. Tableau des Effectifs :

A l'unanimité, le conseil municipal, considérant la nécessité de renforcer le service communication au regard des tâches nouvelles et supplémentaires de communication liées au programme d'Opération de Rénovation Urbaine, **autorise** son Maire à créer 1 poste de chargé de mission Communication à temps complet dont le traitement de base est fixé à l'indice brut 542 - indice majoré 461. La rémunération sera indexée sur l'indice 100 de la fonction publique.

. Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Verdun et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Verdunois :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que par convention en date du 10 novembre 2006 la Ville de Verdun a conclu avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Verdunois une convention ayant pour objet l'attribution d'une subvention annuelle, **autorise** son Maire à modifier l'article 2 de cette convention en effectuant le premier versement en mars au lieu de mai afin de permettre au C.O.S. de gérer des problèmes de trésorerie.

. Carte scolaire 2009 – ouverture et fermeture de classes :

Suite à la réunion du comité technique paritaire départemental qui s'est réuni le 22 janvier 2009, le Conseil Municipal **prend acte** ♦ de l'implantation d'un emploi (6^{ème} emploi) à l'école élémentaire Souville, ♦ du retrait d'un emploi spécialisé (option E) à l'école élémentaire Michel/Pergaud, ♦ du retrait du ½ poste « musée » rattaché à l'école maternelle Jacques Prévert, ♦ du retrait d'un emploi spécialisé (option E) à l'école élémentaire Faubourg Pavé, ♦ de l'implantation d'un emploi « surnuméraire » à l'école élémentaire Faubourg Pavé.

. Convention entre la Société Ere Production et la Ville de Verdun :

A l'unanimité, le Conseil Municipal considérant que dans le cadre de la manifestation « Verdun à travers les âges » qui valorisera son histoire et son patrimoine, la Ville de Verdun a décidé de participer financièrement à la réalisation d'un film docu-fiction de 52 mn retraçant 2000 ans d'histoire de la Cité, considérant que l'aide financière de la Ville de Verdun se traduit par l'achat des droits du film à la Société de production d'un montant de 35 000 €, **autorise** son Maire à signer la convention de cession des droits entre la Ville de Verdun et la Société Ere Production.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

VERDUN, le 13 mars 2009
Le Maire,
Conseiller Général,

Arsène LUX